

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Janvier 2022

Référence
2022_07

Objet de la délibération
Subvention Orchestre d'Harmonie Charitois

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Date de la convocation
12/01/2022

Date d'affichage
12/01/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 20 Janvier à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent excusé : M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Absent : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme VANDENBUSSCHE Julie

Objet de la délibération : Subvention Orchestre d'Harmonie Charitois

Madame La Maire explique au Conseil Municipal que suite au vote du budget 2021, il avait été décidé d'attribuer une subvention à l'Orchestre d'Harmonie Charitois de 100 € pour ses participations aux commémorations du 08 Mai et du 11 Novembre.

La cérémonie du 8 Mai 2021 n'ayant pas eu lieu à cause des restrictions sanitaires liées à la COVID 19, Madame la Maire propose de diminuer la subvention initialement prévue et d'attribuer la somme de 50, 00 € à l'Orchestre d'Harmonie Charitois pour sa participation à la cérémonie de commémoration du 11 Novembre 2021.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal autorise Madame La Maire à mandater la subvention de 50.00 € à l'Orchestre d'Harmonie Charitois.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Au registre suivant les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 1 Février 2022
Le Maire
Francine MENARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 1 Février 2022

Et

Publication ou notification du :
01/02/2022